

الملتقى الدولي السابع حول:  
"الصناعة التأمينية، الواقع العملي وآفاق التطوير – تجارب الدول –"  
جامعة حسيبة بن بوعلي بالشلف  
كلية العلوم الاقتصادية، العلوم التجارية و علوم التسيير.  
يومي 03-04 ديسمبر 2012

L'Université Hassiba Ben Bouali – chlef , Faculté des Sciences Economiques et  
commerciales et Sciences de Gestion, Algérie.

COLLOQUE INTERNATIONAL

« L'industrie de l'assurance: réalité et perspectives de développement »

Le 03 et 04 décembre 2012

« Le développement du secteur des assurances et réassurance en Algérie :  
réalité et perspectives »

**BOUTALEB Kouider**  
Docteur es. Sciences économiques  
Faculté des sciences économiques et de gestion  
Université de Tlemcen  
Algérie

## **Introduction**

L'assurance assure des fonctions et joue un rôle primordial dans les économie de marché efficiente. C'est ce qui explique le poids et la place qu'occupe le secteur des assurances dans l'économie moderne. L'Algérie semble encore accumuler un retard important dans ce domaine. Comme le souligne la plaquette introductive du présent colloque. Ce secteur tarde à se développer en Algérie malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics notamment par la promulgation de la loi 06/04 du 20/02/2006 modifiant et complétant l'ordonnance 95/07 du 25/01/1995 relative aux assurances . En effet les activités liées à ce secteur ne représente que 0,7% et 1% du PIB entre 2008 et 2011, alors que dans le monde, pour l'année 2011, le secteur des assurance a représenté 7% du PIB au niveau mondial. La dépense en assurance par habitant est de 32 USD en Algérie, alors que la moyenne mondiale se situe à 596 USD. Dans cette communication nous allons tenter de présenter et de débattre des réformes introduites dans le secteur, pour tenter de cerner les facteurs qui entravent encore à ce jour le développement de cette activité

Pour ce faire nous commencerons d'abord par revenir sur la définition de ce qu'on entend par « assurance » (un éclairage conceptuel souvent absent dans les analyses qui porte sur cette activité), sur la place et le rôle de l'assurance (devenue une véritable industrie) dans les économies modernes à l'efficacité avérée. Nous aborderons dans un deuxième temps la situation présente du secteur (des assurances) , son organisation et sa structure en Algérie pour nous interroger finalement sur ses perspectives de développement qui semblent être conditionnées par la levée de certaines contraintes qui relèvent autant de la régulation institutionnelle que du management des sociétés d'assurance non encore en phase avec les transformations et les ouvertures déjà opérées.

### **1. Le concept d'assurance**

La définition du concept d'assurance se fonde sur de nombreuses notions selon l'aspect privilégié : économique, juridique ou encore technique

Sur le plan économique, l'assurance est définie comme étant « un service qui fournit une prestation lors de la survenance d'un *risque*. La prestation, généralement financière, peut être destinée à un individu, une association ou une entreprise, en échange de la perception d'une *cotisation ou prime*. » (1) , c'est la notion de risque la prestation qui le couvre qui constituent les deux éléments définitionnels centraux

Sur le plan juridique c'est la notion de contrat qui est de mise comme on peut le voir dans dans les codes civil en général. Selon l'art 2 de l'ordonnance 95/07, et l'art 619 du code civil algérien , l'assurance est définie comme un contrat par lequel l'assureur s'oblige moyennant

des primes ou autres versements pécuniaires (cotisations) à fournir à l'assuré, ou au tiers bénéficiaire au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente, ou une autre prestation pécuniaire en cas de réalisation du risque prévu dans le contrat (2)

(1) Wikipedia

(2) *CHOUITER WALID : « Evolution du Marche Des Assurances en Algérie et La Réglementation Le Régissant » Colloque international sur : Les sociétés d'Assurances Takaful et les sociétés d'assurances Traditionnelles Entre la Théorie et l'Expérience Pratique Laboratoire partenariat et investissement dans les PME/PMI dans l'espace Euro-Maghrébin, et la Faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestion, Setif les 25 – 26 Avril 2011*

Sur le plan technique l'assurance est définie comme étant une opération par laquelle un assureur organise en mutualité un ensemble d'assurés exposés à la réalisation d'un risque de même nature, et indemnise ceux d'entre eux ayant subi un dommage et ce grâce à la masse des primes collectées. (3)

Par extension l'assurance serait le *secteur économique* qui regroupe les activités de conception, de production et de commercialisation des services destinés à couvrir les dommages causés par des risques encourus par les individus (assurance de personnes) ou par les entreprises (assurance de dommages). C'est ainsi qu'on distingue habituellement deux grandes catégories d'assurance : (4)

1/ les assurances de dommages.

2/ les assurances de personnes.

**Les assurances de dommage :** elles se divisent en deux catégories

**Les assurances de biens:** Cette assurance est basée sur le principe indemnitaire selon lequel l'assurance ne doit pas être une source d'enrichissement en d'autres termes, l'assurance doit remettre le bien de l'assuré dans sa situation avant sinistre.

**Les assurances de responsabilité:** Cette assurance couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'assuré en raison des dommages causés à des tiers. Exemple : la RC du conducteur automobile.

**Les assurances de personnes :**

L'assurance de personne est une convention de prévoyance entre l'assuré, et l'assureur, et par laquelle l'assureur s'oblige à verser au souscripteur ou bénéficiaire désigné une somme déterminée sous forme de capital ou une rente en cas de réalisation de l'événement prévu au contrat (art 60 de l'ordonnance 95/07)

L'assurance de personne peut revêtir : une forme individuelle ou collective (l'assurance Groupe (art 62 de l'ordonnance 95/07)

Ceci étant, l'activité d'assurance trouve son origine comme le souligne l'Encyclopédie universalis ( Assurance / Économie de l'assurance) dans la volonté des agents économiques (les individus, mais aussi les entreprises) de se protéger contre les aléas de l'existence, qu'il s'agisse de dommages aux biens (automobiles, habitations) ou aux personnes (santé, invalidité, décès), que ceux-ci aient été causés involontairement à autrui (responsabilité civile) ou à soi-même. Certaines assurances sont obligatoires, comme l'assurance automobile pour les dommages causés aux tiers ou l'assurance-crédit qui rembourse un prêt en cas de décès de l'emprunteur ou encore l'assurance garantie décennale qu'un constructeur immobilier doit souscrire. De nombreuses assurances sont facultatives, comme la garantie dommages en assurance automobile, une assurance complémentaire santé (qui couvre les frais médicaux au-delà du remboursement par la Sécurité sociale) ou une assurance-vie.

« L'assurance permet le partage des risques entre une multitude de personnes, chaque assuré ayant droit à recevoir une indemnité en fonction de la nature et de l'importance des dommages subis en cas de sinistre ou d'accident, en contrepartie du paiement d'une cotisation

appelée prime d'assurance. Le plus souvent, la prime est payée au début d'une certaine période (en général une année) et l'ensemble des primes collectées par l'assureur doit lui permettre de couvrir les indemnités que celui-ci aura à régler pendant la période en question. C'est la raison pour laquelle on parle d'inversion de la relation entre prestataire de services et clients, puisque le client paie ici le prix (la prime) avant de recevoir la prestation (l'indemnité) en cas de sinistre. »

(3) *CHOUITER WALID :op. cite*

(4) *CHOUITER WALID :op. cite*

Ajoutant , « L'activité d'assurance repose sur la *mutualisation* des risques, les primes payées par tous les assurés finançant les indemnités versées à ceux qui subissent des sinistres. Une partie des engagements pris par les assureurs peut cependant être transférée à des *réassureurs*, ces derniers étant donc les assureurs des assureurs. »

## **2. les théories économiques de l'assurance (l'incertitude et le risque)**

De nombreux travaux ont été consacrés à cette problématique centrale de la prise décision face aux risques et aux incertitudes et qui peuvent être être considérés comme le commencement de l'actuelle analyse économique des activités d'assurances. On peut évoquer les publications des années 1960 de ARROW K. J. et BORCH K. (ARROW, 1963, 1965 ; BORCH K. ( 1960, 1961, 1962) et plus récemment DIONE G., (1990) (5) qui indique notamment les notions de : l'aversion aux risques, la demande d'assurance, la couverture optimale avec une richesse moyenne, le choix du portefeuille d'assurance et l'épargne, l'auto-assurance et l'autoprotection, le risque moral ex-ante et ex-post, la fausse information, la catégorisation des risques, la forme organisationnelle et structurelle des marchés, la régulation de l'assurance, etc.

Le risque, dans le langage actuel des assureurs, est à la fois l'événement qui déclenche l'obligation de l'assureur, parfois le bien lui-même, l'objet de contrat. C'est aussi et surtout, l'objet de l'obligation de l'assureur, autrement dit les conséquences qu'il s'est engagé à compenser, d'un événement incertain atteignant une personne, un bien ou un patrimoine (6)

C'est aussi l'ensemble des périls couverts par l'assurance et classés dans une même catégorie selon FAVRE A. R. et COURTIEU G., (1998).(7) .

Les risques pris en charge par les assureurs sont : la responsabilité, les biens matériels et les personnes. La gestion de ces risques par l'assureur repose sur le mécanisme de transfert du tout ou d'une partie des conséquences financières du risque sur la compagnie d'assurances, dans des conditions et circonstances précisées dans un contrat. Par conséquent le risque assurantiel n'est pas à confondre avec le risque financier dans lequel il n'y a pas de mécanismes de compensation. C'est ainsi que plusieurs mécanismes de gestion des risques ont existé :

- Il y a eu l'auto-assurance en appliquant la prudence et la prévenance,
- la mutualisation des risques en comptant sur leur dispersion et leur indépendance,
- le partage des risques à cause de leur importance,
- le transfert du risque par un contrat entre individu et une compagnie.

Ces mécanismes de gestion ne sont pas exclusifs, mais ils sont complémentaires (8). Les compagnies d'assurance recourent souvent à cette complémentarité pour : (9)

- (5) DIONE G. and al., (1990). « Foundations of Insurance Economics », Readings in Economics and finance, Boston Kluwer Academic Publisher
- (6) LAMBERT-FAIVRE Y. et LEVENEUR L., (2005) Droit des assurances. Paris, Dalloz 12ème Ed.
- (7) FAVRE A. R. et COURTIEU G., (1998). Le droit du contrat d'assurance, LGDJ 1-225, Paris, PUF, Coll. Droit fondamental 1ère Ed
- (8) DENUIT M. et CHARPENTIER A., (2004). DENUIT M., et CHARPENTIER A., (2004). Mathématiques de l'assurance non-vie : Principes fondamentaux de théorie du risque, Paris, Economica
- (9) Marcel Mulumba-Kenga T, Pierre Devoder, : « L'organisation du marché des assurances et l'impact de l'industrie des assurances sur l'économie » WORKING PAPER 2011/01, Louvain School of Management Working Paper Series , Editor : Prof. Per J. Agrell
1. diversifier leur portefeuille et constituer des provisions techniques importantes par l'auto-assurance,
  2. couvrir un grand nombre de risques individuels par la mutualisation, et
  3. partager une partie de leurs risques par le transfert aux réassureurs.

**Classification des risques selon VATE M., (2007).**

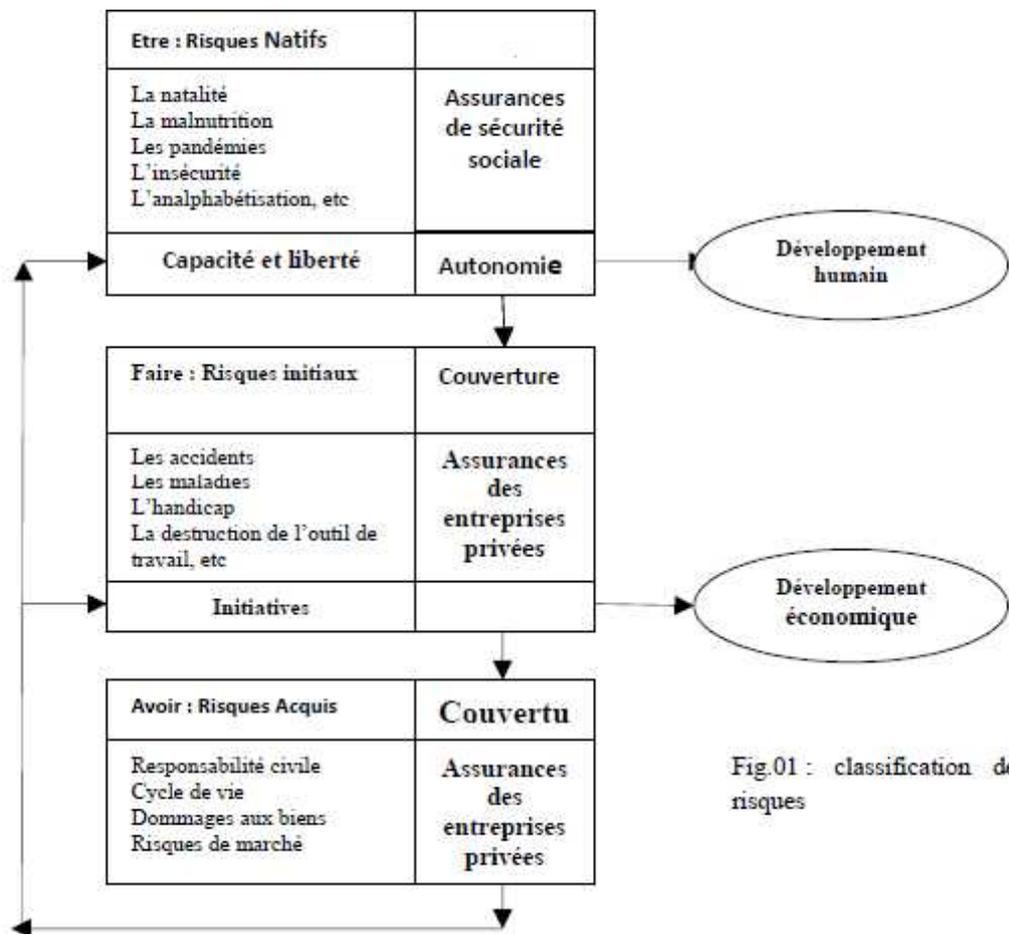


Fig.01 : classification des risques

Source : VATE M., (2007). *L'assurance, un nouveau levier pour le développement : comment orienter la mondialisation financière vers les pauvres*, in ATTALI J., et BOISSIEU C., *Un monde en mouvement*, Paris, Eska., repris de Marcel Mulumba-Kenga T, Pierre Devoder, : « L'organisation du marché des assurances et l'impact de l'industrie des assurances sur

On peut distinguer dans ce tableau trois sortes de risques : les risques natifs, les risques initiaux et les risques acquis.(10)

*(10) Marcel Mulumba-Kenga T, Pierre Devoder, : « L'organisation du marché des assurances et l'impact de l'industrie des assurances sur l'économie » WORKING PAPER 2011/01, Louvain School of Management Working Paper Series , Editor : Prof. Per J. Agrell*

*Les risques natifs*, parmi ces risques on rencontre les risques liés à la natalité, à l'insécurité alimentaire, à l'insécurité politique, à la pollution de l'eau et de l'air, aux pandémies, au défaut d'eau potable, à l'analphabétisme, etc.

La gestion de ces risques relève de l'Etat et des Institutions de la sécurité sociale.

*Les risques initiaux* sont ceux qui interviennent tout au début du processus de la productivité et de la création des richesses. Il s'agit notamment des maladies, des handicaps, des accidents, des destructions de l'outil de travail ou de la récolte. Ces risques ont été à la base de la modernisation, de la nouvelle civilisation, mais aussi de la menace qui pèse sur l'humanité au cours de ce dernier siècle.

*Les risques acquis* sont liés aux acquis de l'Homme et /ou de l'Entreprise. Les risques initiaux et les risques acquis constituent le domaine de l'assurance et de la réassurance actuelle. Il s'agit des assurances de la responsabilité civile, du cycle de vie, des risques des marchés financiers et des dommages aux biens.

### **3. Les fonctions et le rôle de l'assurance dans les économies modernes**

La place et le rôle considérable que joue l'assurance dans les économies de marché modernes, à l'efficacité avérée, s'explique par le souci des policy makers, des entreprises autant que des citoyens, dont c'est devenu une culture depuis bien longtemps, de se prémunir des risques et de l'incertitude qui, autrement (sans système d'assurance performant), inhibe le progrès économique et social comme l'explique la théorie économique consacrée à cette problématique

Le rôle des assurances s'exprime à travers les fonctions qu'elles accomplissent au sein des économies, fonctions que se fondent sur les théories économiques du risque et de l'incertitude : Ils s'agit essentiellement des mécanismes de transfert des risques, de l'information et d'allocation des connaissances, ainsi que ceux du soutien aux capitaux.(11)

#### **3.1. Les fonctions assurées par les assurances**

**La fonction de transfert du risque** permet aux individus de réduire le risque et de faire des projets d'avenir en étendant leurs activités au-delà de ce que le permet un monde sans assurance. La théorie du risque et de l'incertitude est redevable aux travaux des économistes américains KNIGHT F. H., (1921) (12)

Les travaux de KNIGHT F.H., (1921) ont démontré que la possibilité de réduire le risque dépend de deux ensembles de conditions. En effet, le risque est plus faible dans les groupes que dans les situations isolées. Et si le calcul de probabilité a priori est possible, le risque tend à disparaître complètement quand l'échantillon augmente.

Quant à ceux d'ARROW K.J., (1978), ils ont permis de saisir le principe de l'aversion pour le risque et la nécessité de la transparence de l'information. Les marchés sont des moyens qui

permettent d'organiser les échanges mutuellement bénéfiques de biens et d'induire la transformation de ces biens d'une catégorie à l'autre.

.(11) *Marcel Mulumba-Kenga T, Pierre Devoder, : « L'organisation du marché des assurances et l'impact de l'industrie des assurances sur l'économie » WORKING PAPER 2011/01, Louvain School of Management Working Paper Series , Editor : Prof. Per J. Agrell*  
(12) *KNIGHT F. H., (1921). Risk, Uncertainty, and Profit, Boston and New York: Houghton Miffling Company. et ARROW K. J., (1953). ARROW K. J., (1963). Uncertainty and Welfare Economics of Medical Care, American Economic Review, 53, 941-969*

Il faut retenir l'axiome suivant lequel les individus ont une aversion pour le risque, de sorte que la couverture de ces risques est un coût et le transfert de ces risques peut être assimilé à un bien. Bien que le jeu et d'autres activités spéculatives puissent être considérés comme preuves d'une préférence pour le risque dans certaines circonstances, l'existence de l'assurance et d'autres supports atteste la validité de l'hypothèse de l'aversion pour le risque. **La fonction d'information et d'allocation** incite aux meilleurs choix de décisions en termes de risques et de rendement grâce à l'information de l'assureur. Cet avantage peut conduire à des économies plus productives et moins risquées. L'accroissement des informations sur les caractéristiques de l'activité humaine apporte de la prévisibilité qui réduit l'incertitude et procure un stock de connaissances. Les recherches sur l'importance de l'information montrent que cette dernière détermine l'efficacité de la firme et du marché. La répartition de la couverture des risques dépend de l'accès à l'information

**La fonction de soutien aux marchés de capitaux** traite de l'importance de l'investissement des primes collectées sur les marchés des capitaux. Les compagnies d'assurance sont des intermédiaires financiers importants. Elles effectuent des placements qui les exposent à assumer les risques propres à l'incertitude des marchés. L'argent provenant des assurances reste généralement investi pendant un certain temps au sein des marchés financiers d'une économie donnée, en raison des types des contrats et des horizons fixés pour leur gestion. Il s'agit des capitaux qui sont placés sur les moyens et longs termes, souvent à la base de la croissance économique.

Il faudrait sans doute ajouter à cela d'autres considérations qualitatives qui complètent les fonctions principales de l'assurance énumérées ci-dessus. En effet, l'assurance se présente à la fois comme : un catalyseur d'effet psychologique sur les preneurs des risques, un catalyseur des investissements et régulateur de l'économie, un tuyau stable et fortement réglementé de l'épargne, une expertise au profit des entrepreneurs et preneurs des risques, un mécanisme de formation et de développement des connaissances pour les populations, une entreprise à caractère universel et multidisciplinaire (13)

### 3.2. Le rôle socio-économique des assurances

On s'accorde à reconnaître aux assurances l'accomplissement de plusieurs rôles déterminants dans la quête de l'efficacité socio-économique des nations. On peut en définir synthétiquement les principaux : (14)

**1. Comme catalyseur d'effet psychologique** sur les preneurs de risques l'assurance renforce la capacité à affronter des conséquences négatives, souvent imprévues et se produisant parfois au moment le moins opportun. Les preneurs des risques demeurent actifs car ils n'ont pas à s'inquiéter sur les conséquences négatives possibles d'une activité entreprise et couverte par

un contrat d'assurance. Ils opèrent avec une tranquillité d'esprit, car ils savent que leurs risques sont couverts.

(13) *LIEDKE P. M., (2005) LIEDTKE P.M., (2005). Assurance et réassurance : une autre contribution au développement, Institut Thomas More, Paris, Maison de l'assurance-26, Haussmann.*

(14) *Marcel Mulumba-Kenga T, Pierre Devoder, : « L'organisation du marché des assurances et l'impact de l'industrie des assurances sur l'économie » WORKING PAPER 2011/01, Louvain School of Management Working Paper Series , Editor : Prof. Per J. Agrell*

**2. Comme catalyseur des investissements et un régulateur de l'économie**, l'assurance stimule les investissements et donne d'avantage de fond de roulement à une économie, en ce sens que les assurés comptent sur leurs contrats d'assurance pour se couvrir contre les risques en payant une prime moindre au lieu d'immobiliser des sommes importantes pour se protéger eux-mêmes. Les fonds économisés dans le processus de l'assurance peuvent être affectés à d'autres besoins plus productifs pour les individus.

**3. Comme tuyau stable et fortement réglementé de l'épargne**, l'assurance est un secteur qui est soumis à une réglementation très rigoureuse et régulièrement contrôlée au niveau de la solvabilité. L'assurance augmente le taux d'épargne général, elle réduit le niveau de l'épargne de précaution inutile, celle qui est rarement investie sur les marchés des capitaux

**4. Comme expertise au profit des entrepreneurs et preneurs des risques**, l'assureur transmet souvent des préférences au sein d'une société. Dans certains cas, la couverture d'assurance est une condition préalable à l'exercice d'une activité. La présence d'un marché d'assurance robuste stimule d'autres activités périphériques. Il y a des offres des mesures et des services préventifs ; les évaluations des dommages ; l'assistance juridique ; les services de gestion des sinistres ; les mécanismes de secours et de reconstruction ; etc. Tous ces services sont disponibles aux assurés et profitent également à l'économie dans son ensemble. Les assureurs créent également des emplois dans une nation.

**5. Comme mécanisme de formation et de développement des connaissances pour les populations**, les entreprises d'assurance affectent les situations avant les risques (ex ante) et après les risques (ex post) grâce aux informations qu'elles détiennent. Cette capacité rassure d'avantage les assurés et les stimule à entreprendre davantage. Grâce à l'assurance, les conséquences de certains risques sont portées à la connaissance du public. La population est avertie sur les changements climatiques et les catastrophes naturelles grâce aux recherches dans le domaine des assurances. Les compagnies d'assurances, par soucis de diminuer les réalisations des risques au niveau de certaines branches comme l'automobile, participent à des campagnes de prévention. Grâce aux experts et à la spécialisation, les entreprises d'assurances développent le savoir en matière de gestion des risques, d'évaluation des risques et de compréhension des vulnérabilités de leurs clients potentiels, en se spécialisant notamment dans l'exposition aux risques et dans la prévention, dans les stratégies de réduction des risques et dans l'étude des solutions possibles. les assurances ont besoin d'agents bien formés dans plusieurs disciplines pour bien gérer les risques ; elles ont besoin des juristes pour gérer les contrats, des mathématiciens et actuaires pour gérer les aspects techniques, les ingénieurs pour apprécier les risques, des sociologues pour conseiller les assurés, des économistes et financiers pour gérer les finances de la mutualité, etc. Les assurances se trouvent de cette manière au carrefour de plusieurs disciplines et de plusieurs théories . (15

### **3.3. Les critères d'appréciation de l'impact de l'assurance sur le développement économique**

L'impact des activités d'assurance sur le développement économique des nations s'apprécie par l'intermédiaire d'un certain nombre de critères qui sont :

- le poids de l'assurance dans le PIB,
- la propension élevée de la population aux assurances,
- la rigueur dans l'application des règles institutionnelles et organisationnelles.

(15) *LAMBERT D.C., (1996). LAMBERT D. C., (1996). Economie des assurances, Paris, Armand Colin*

Les deux premiers sont d'ordre macro-économique, qui sont observables et évaluables par le taux de pénétration d'assurance au PIB et la densité d'assurance dans la population au niveau national, régional ou mondial; tandis que le troisième est d'ordre micro-économique, couvert par la rigueur exigée dans l'organisation et le fonctionnement du secteur d'assurances.

L'Etat joue un rôle régulateur des systèmes car l'assurance dans un pays peut être considérée comme le reflet de la production (16)

La création des institutions nécessaires suppose une modification fondamentale de la structure de l'économie et du régime politique qui est souvent hors des limites du possible étant données les croyances et institutions héritées du passé des acteurs. Si les expériences accumulées et les croyances venues du passé ne guident pas correctement les décisions, la tendance est à l'échec. De plus, en cas de croyances conflictuelles, les organisations dominantes (et leurs entrepreneurs) risquent de considérer le changement comme une menace pour leur survie

En définitive, comme l'ont montré et attesté de nombreuses études, les assurances jouent un rôle socio-économique majeur, tant au niveau des particuliers qu'au niveau des nations. Mais on relève que ce rôle est différent d'un pays à l'autre et il n'est pas toujours bien compris et bien assimilé au sein de certains pays, notamment en Afrique, mais pas seulement

Qu'en est il en Algérie c'est ce qu'on va tenter de voir dans ce qui suit.

## **4. Le marché des assurances en Algérie, organisation et structure**

Commençons par un aperçu historique de mise en place du secteur des assurances avant d'aborder sa composition et sa structure par nature d'activité

### **4.1. Genèse du secteur des assurances**

Le secteur des assurances était régit au départ, autrement dit au lendemain de l'indépendance par les textes préexistants dans la mesure le législateur algérien a reconduit tous les textes déjà existants, ( par la loi 62-157 du 21 décembre 1962) en attendant la mise en place d'une réglementation nouvelle pour tenir compte des intérêts du pays.

Mais dès l'indépendance, obligation est faite aux compagnies d'assurances étrangères de céder 10% de leur portefeuille au profit de la CAAR créée en 1963

En 1964 et en plus de la CAAR doyenne des sociétés nationales d'assurance seule la société algérienne d'assurances, la SAA, alors société algéro-egyptienne a continué d'exercer ses activités avec la compagnie tunisienne STAAR au cotés de deux mutuelles d'assurances, l'une pour les risques agricoles et l'autre pour l'enseignement

En 1966 l'Algérie indépendante institue le monopole de l'Etat sur les opérations d'assurances (ordonnance N°66/127 du 27 mai 1966). Les entreprises publiques nationalisées étaient : la CAAR spécialisée dans les risques transport et industriels et la SAA (après rachat des parts égyptiennes) dans les risques automobiles assurances de personnes et risques simples durant la période allant de 1973 à 1989

A partir de 1973 un nouveau type d'assurance voit le jour avec la création de la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR)

*(16)HOFSTEDE, (1995). HOFSTEDE, (1995). Insurance as a product of National Values, Geneva Papers on Risk and Insurance, 20(4): 423-429.*

Des 1985 la création de la Compagnie Algérienne des Assurances (CAAT) a induit une nouvelle donne en se concentrant sur les risques de la branche transport, prenant ainsi une part de marché de la CAAR, qui détenait le monopole sur les risques industriels

A partir de 1989, l'Etat met fin à la spécialisation. Toutes les compagnies existantes ont désormais la possibilité de couvrir tous les risques qu'elles souhaitent.

Six années plus tard, en 1995, un nouveau pas est franchi ; les privés peuvent désormais créer leurs propres compagnies d'assurance. La loi N° 06 04 de 2006, modifiée en 2011 a explicité d'avantage la voie à suivre par les assurances. Elle permet notamment de distinguer l' «assurance de dommage » et l' « assurance de personnes » (Assurance-vie)

1963 : création de la compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR)

1966 : institution du monopole de l'Etat sur le secteur d'activité des assurances

1973: création de la compagnie centrale de réassurance (CAAR )

1985 : création de la compagnie algérienne des assurances ( CAAT)

1989 : fin de la spécialisation

1995 : fin du monopole de l'Etat et création de compagnies d'assurances privées

2006 : promulgation de la loi régissant le secteur (portant notamment obligation de filialisation

2011 : Application de la filialisation (séparation des assurances de personnes des assurances de dommage

Nous reviendrons plus loin sur les réformes nouvellement introduites et les objectifs poursuivis pour la dynamisation du secteur

#### **4.2. La composition du secteur des assurances**

Le secteur se compose de 20 compagnies d'assurances et de réassurance :

- 10 sociétés publiques,
- huit sociétés privées et
- deux mutuelles,

comme on peut l'observer sur le tableau qui suit.

## Secteur public

- ❖ **4 sociétés publiques d'assurance de dommages :**
  - CAAR (Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance)
  - SAA (Société Nationale d'Assurance)
  - CAAT (Compagnie Algérienne des Assurances)
  - CASI (Compagnie d'Assurance des Hydrocarbures)
- ❖ **3 sociétés d'assurance de personnes :**
  - CAMRAM (CAMRAM assurances)
  - SAPS (Société d'assurance de prévoyance et de santé)
  - TALA (Taamine Life Algérie)
- ❖ **2 sociétés publiques spécialisées :**
  - CADFX (Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Expéditions)
  - SGCI (Société de Garantie de Crédit Immobilier)
- ❖ **1 société publique de réassurance :**
  - CCR (Compagnie centrale de réassurance)

## Secteur privé

- ❖ **7 sociétés privées d'assurance de dommages :**
  - CIAR (Compagnie Internationale d'Assurance et de Réassurance)
  - 2a (l'Algérienne des assurances)
  - TRUST Algeria
  - GAM (Générale d'assurance méditerranéenne)
  - SALAMA Assurances Algérie
  - ALLIANCE Assurances
  - AXA Algérie Dommages
- ❖ **4 sociétés privées d'assurance de personnes :**
  - CARDIF El Djazaïr
  - MACIHT-Vie
  - AXA Algérie Vie
  - Le Mutualiste
- ❖ **2 sociétés à forme mutuelle :**
  - CNMA (Caisse Nationale de Mutualité Agricole)
  - MAATEC (Mutuelle Assurance Algérienne des Travailleurs de l'Éducation et de la Culture)

Source : *Revue de l'assurance : N°1 / 1<sup>er</sup> Semestre 2012 - Revue éditée par le Conseil National des Assurances*

Malgré l'ouverture des activités d'assurance aux opérateurs privés, le secteur de l'assurance demeure encore dominé par les opérateurs publics comme le montre la part du secteur public dans l'exercice de cette activité, part qui représente les  $\frac{3}{4}$  du chiffre d'affaires de l'assurance en Algérie. (17)

Pour la vente de leurs produits, ces sociétés disposent d'un réseau de distribution de 1306 Agences publiques et privées confondues et de 62 caisses régionales de mutualités agricoles. A titre comparatif, en France, le secteur compte 17 000 agences qui emploient 50 000 personnes. Les professionnels du courtage sont actuellement au nombre de 24 contre 36.000 dans ce même pays (France).

## Production secteur public/secteur privé en 2010

Branches d'assurances	Unité : million de dinars			Part de marché des Sociétés à capitaux privés
	Entreprises Publiques	Entreprises Privées	Total marché	
Ass. Automobile	27 531 897	12 497 145	40 029 041	15,4%
Ass. LARD	21 626 672	4 797 128	26 423 800	3,9%
Ass. Transport	5 113 604	872 855	5 986 459	1,1%
Ass. Agricoles	806 562	33 440	842 002	0,04%
Ass. de Personnes	4 825 261	2 185 705	7 010 966	2,7%
Ass. Crédit - Caution	418 127	4 535	422 661	0,01%
<b>Total marché</b>	<b>60 324 122</b>	<b>20 390 808</b>	<b>80 714 930</b>	<b>25,3%</b>

Source : ( ) Le secteur des assurances en Algérie (2011) Ambassade de France en Algérie - Service économique régional, Novembre 2011

« L'ouverture récente aux opérateurs privés, n'a pas pour autant bouleversé de manière radicale les parts de marché public/privé, puisque le secteur public des assurances continue à dominer 80% du marché. Ainsi les quatre plus grandes compagnies, toutes publiques, monopolisent à elle seules 74% de part de marché. » *Amar MELLAL : « le marché des assurances en Algérie : une nouvelle dynamique en marche » , Mémoire pour le Diplôme de l'ENASS (MASTER II), 2007 – Paris*

#### **4.3. La structure et la part relative par branche d'activité du secteur**

La structure et la part relative par branche d'activité est fortement déséquilibrée. La branche automobile qui relève de l'assurance obligatoire est dominante.

##### **La branche « Automobile »**

L'assurance automobile obligatoire représente près de 50% du marché ( 60% pour les compagnies privées ) et l'assurance de personnes moins de 9%, mais cette dernière progresse assez vite à cause essentiellement des assurances de groupes et de l'assurance exigée pour

*(17) Le secteur des assurances en Algérie (2011) Ambassade de France en Algérie - Service économique régional, Novembre 2011*

l'obtention d'un crédit bancaire (immobilier uniquement depuis la suppression du crédit à la consommation par la loi de Finances complémentaire 2009). Selon Amara Latrous, président de la SAA et de l'Union Algérienne des Assureurs et Réassureurs (UAR) le marché de l'assurance Vie pourrait atteindre 50 milliards de dinars d'ici dix ans, soit la moitié du marché global qui devrait atteindre 100 milliards de dinars au minimum. (propos repris de (18)

##### **- La branche « IARD »**

la branche IARD a réalisé un chiffre d'affaires de 26,4 milliards de dinars algériens pour l'année 2010, chiffre en baisse de 7,7% par rapport à 2009. Avec 32,7% de la production, cette branche conserve cependant sa seconde place. Ce recul s'explique essentiellement par «le ralentissement des grands projets d'investissements initiés par les pouvoirs publics» ainsi que «la baisse des tarifs issue du jeu de la concurrence entre sociétés».

L'assurance obligatoire RC (responsabilité civile) de l'automobile est déficitaire (à la différence des assurances automobiles qui tous-risques ou qui couvre des risques plus larges que la seule RC) en raison de la hausse des sinistres déclarés et du coût des indemnités, qui est aggravé par les accidents de la route mortels (le nombre de tués et de blessés stagnant autour de 4.500 par an) et par le niveau de la prime imposé par l'Etat. La prime moyenne RC actuelle est équivalente à moins de 1500 dinars par an, soit 15 euros, contre 300 euros chez les voisins du Maghreb. Les pouvoirs publics ont accordé une augmentation de 20% de la RC sur deux ans. (19)

**- La branche « Transport »** a enregistré une hausse de 8,1% qui provient essentiellement de la progression du chiffre d'affaires de l'assurance « facultés maritimes » en hausse de plus de 17% en 2009.

Parallèlement, le volume des importations a connu, toujours au 31 décembre de 2009, une hausse de 10% par rapport à la même période de 2008.

**- La branche « Risques Agricoles »** a connu en 2009 une hausse de 6,4% grâce à la performance réalisée par les assurances animales (+24%), due à la hausse de la production des garanties multirisques avicole et bovine suite à la signature de conventions avec les groupes ORAVIE et DANONE notamment. L'assurance végétale a connu une légère baisse (-1%) à l'origine du ralentissement de la production de la branche (+13% au 30 septembre 2009).

- **Les assurances de personnes** ont enregistré une hausse de 5,1%. les différentes catégories composant le portefeuille de cette branche ont marqué des évolutions contrastées : l'assurance groupe a enregistré une baisse de la production en raison du décalage dans l'enregistrement d'un important contrat, une baisse a également été marquée par la catégorie « vie/décès » du fait du non renouvellement des conventions signées avec certaines banques dans le cadre du crédit en assurance décès. Ces deux branches ont détenu chacune en 2009, 30% du chiffre d'affaires des assurances de personnes. A l'inverse, des augmentations ont été enregistrées dans la garantie accidents (+18%) et l'assurance « assistance » (+35%) dont le poids a atteint plus de 12% en 2009.

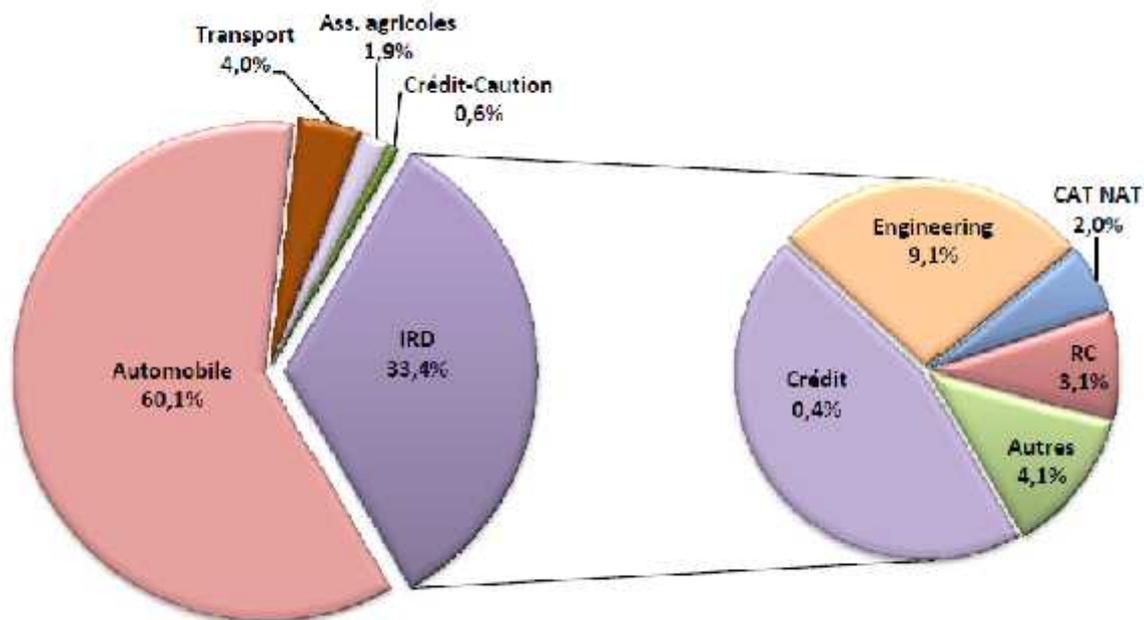
- **L'assurance Crédit** a enregistré une baisse (-15,2%), comparativement à l'année 2008. Les assurances du crédit aux particuliers ont connu des baisses du fait du non renouvellement de conventions arrivées à échéance avec certaines banques :

- les assurances du crédit immobilier et du crédit à la consommation ont marqué des baisses de 42% et 36% respectivement. Elles occupent, dans l'ordre, 25% et 37% du portefeuille de la branche.

(18) *Le secteur des assurances en Algérie (2011) op.cite*

(19) *Le secteur des assurances en Algérie(2011) op.cite*

- L'assurance du crédit à l'exportation a également marqué une baisse de 25%, cette assurance détient près de 5% du portefeuille de la branche. Parallèlement, les exportations hors hydrocarbures ont enregistré une diminution de l'ordre de 46% en USD (soit moins de 39% en dinars) par rapport à l'année 2008 .L'effet de ces baisses a été amoindri d'une part par l'assurance du crédit « inter-entreprises » (Globaliance) qui a connu une hausse de 79% au terme du quatrième trimestre de 2009, et par - l'assurance du crédit agricole accordé aux agriculteurs dans le cadre du crédit RFIG qui a détenu 18% du chiffre d'affaires de la branche.



CAT-NAT

RC : responsabilité civile

IRD : incendie et risque divers

#### 4.4. Le poids du secteur

Le secteur des assurances se caractérise par une faiblesse qu'on peut considérer comme étant toute relative si on considère l'étude de la compagnie de réassurance mondiale, Swiss Re (deuxième compagnie de réassurance mondiale) qui se classe l'Algérie à la 61ème place mondiale par le montant des primes encaissées (sur 147 pays étudiés), avec un part de marché mondial de 0,03%, et à la 5ème place en Afrique, derrière l'Afrique du Sud (16ème), le Maroc (52ème), l'Egypte (58ème), et le Nigéria (60ème).

Cependant l'Algérie, avec l'équivalent de 1 Md USD de primes encaissées en 2010, participe à hauteur de 1,5 % du marché de l'assurance du continent africain (67 Mds USD) qui lui-même ne pèse que 1,5 % du marché mondial de l'assurance (4 338 Mds USD), avec pourtant une population de plus de 900 millions d'habitants. Hors Afrique du Sud (qui totalise à elle seule 80 % du marché continental), l'Algérie représente 7 % du marché africain

Les 16 sociétés du marché algérien des assurances ont totalisé un chiffre d'affaires annuel de 460 millions d'euros en 2006, faible dans l'absolu, mais en croissance soutenue et régulière (13 % en 2006, avec une moyenne supérieure à 10 % sur les cinq dernières années). L'année 2007 voit se poursuivre cette croissance avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 538 millions d'euros (+ 16 %). (20)

Au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires cumulé du secteur a atteint la somme de 76,5 milliards de dinars (hors acceptations internationales de la CCR) contre 67,9 milliards de dinars à la même période en 2008, soit une augmentation de 12,8%. ( ) *Mohamed Lezoul : « La situation Actuelle du Secteur Des Assurances en Algérie, Quelles Sont Les Alternatives ? » communication au colloque international sur : Les sociétés d'assurance traditionnelles et les sociétés d'assurance Takaful : entre la théorie et l'expérience pratique , Université de Sétif, Faculté des Sciences Economiques , 25/26/ Avril 2011*

Si on observe maintenant la valeur des deux indicateurs privilégiés que sont « le taux de pénétration (primes d'assurance en pourcentage du PIB) » et « la densité d'assurance (prime d'assurance par habitant) », pour apprécier le poids économique du secteur, on remarquera nettement le faible développement du secteur en valeur absolue et en comparaison internationale.

- Le taux de pénétration qui représente le pourcentage de l'activité d'assurance dans l'économie, c'est-à-dire par rapport au PIB, est de l'ordre de 0,2% en 2010 et reste quasiment invariable depuis 2001. À titre de comparaison et pour la même période ce taux était de 2% en Tunisie et de 2,9% au Maroc. En France ce taux s'élevait à 11% en 2006

- La densité par habitant mesure le niveau des dépenses en assurances des personnes par habitant. C'est le volume des primes divisé par le nombre d'habitants. En Algérie, c'est seulement 2 à 3 dollars, alors que dans certains pays, ce volume est entre 3000 et 4000 dollars par personne. La société créée s'inscrit dans le cadre stratégique de développer l'activité. (21)

En 2010, le marché des assurances en Algérie a réalisé une production globale, toutes branches confondues, de 81,7 milliards de DA contre un PIB s'élevant 159.43 milliards de dollars.

Un chiffre d'affaires qui se caractérise par une évolution systématique constante en termes de valeur, mais relativement à sa pénétration dans le produit intérieur brut, son taux reste faible voire même insignifiant puisqu'il est inférieur à 1%.

Ces performances des réalisations du secteur des assurances, dominées par les compagnies d'assurances publiques, demeurent très faibles notamment en comparaison internationale.

En comparaison avec les pays voisins que sont le Maroc et la Tunisie où on enregistre une densité de 50 et 45 euros respectivement et pénétration de 1,9 % et 3 % respectivement.

Où encore en Afrique du Sud, pour ne citer que ces exemples, pour que soit bien mise en évidence la problématique de la valorisation du marché des assurances en Algérie : 81,7 milliards de DA réalisés par les 13 sociétés d'assurance - SAA, CAAR, CAAT, CASH, les privées Trust Algeria, CIAR, 2A, Salama Assurance, GAM, Alliance Assurances, Cardif et les 2 mutuelles, la CNMA, et la MAAT EC- contre 8 179 664 000 \$, 3 113 129 000 \$ ou 539 347 000 \$, les chiffres d'affaires de 2010 respectivement réalisés par les seules South African National Life Insurance Company –Sanlam -, Old Mutual – compagnie sud-africaine spécialisée dans les assurances de personnes - et Wafa Assurance, filiale de la banque marocaine Wafa Bank.

*(20) Le secteur des assurances en Algérie (2011) op. cite*

*(21) S Douakh Mostefa. Président du CA de la société Santé et prévoyance : «Le taux de pénétration de l'assurance des personnes n'est que de 0,02%» Propos recueillis par Nora Boudedja , El Watan ÉCONOMIE - Du 26 juillet au 1er août 2010*

Des performances ayant permis la propulsion des compagnies d'assurance de l'Afrique du Sud aux neuf premières places suivies de l'assureur marocain, l'Algérie parmi les derniers, selon le classement africain de la Fanaf.

A la lecture de ces chiffres, il ressort que l'Afrique du Sud réalise un chiffre d'affaires de 90% par rapport à celui de tous les pays africains réunis. Par rapport à son PIB, le taux de pénétration de l'activité d'assurance est de 14.38%, 2.70% au Maroc, moins de 1% en Algérie.

Autres indicateurs, autres dimensions : la même année, le marché mondial des assurances a globalement réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 4066 milliards de dollars dans les branches vie et non-vie.

Par continent, l'Europe s'est taillée la part du lion avec 39,60%, l'Amérique 33.20%, l'Asie 24% et 01,20% pour l'Afrique, indique le rapport de la Fédération des sociétés d'assurance africaines qui ajoute qu'à l'exception de l'Afrique du Sud, la part des pays africains dans le chiffre d'affaires mondial est de 0,30%. (22)

Malgré la croissance soutenue de ces dernières années, le secteur de l'assurance en Algérie, demeure très faiblement développé,

Tous les indicateurs montrent que le marché algérien de l'assurance, comparé à ses voisins maghrébins, est largement sous-exploité.

De ce fait, on estime ( ) qu'il se trouve largement en retard par rapport aux besoins de l'économie algérienne, et nécessite par conséquent d'être sérieusement entrepris, ce que tente de réaliser les pouvoirs publics à travers les réformes initiées récemment comme on le verra plus loin.

## **5. Les réformes entreprises pour élargir le champ d'activité du secteur**

### **5.1. Contenu et objectifs des principales réformes**

Les réformes qui ont été engagées notamment depuis 2006 ont tenté de répondre à cette problématique.

La réforme du secteur des assurances, intervenue en 2006, s'est faite sur la base du constat que les assurances de personnes ne représentent que 6 à 7% du portefeuille des sociétés, alors qu'environ 93% de la production était réalisée dans les assurances de dommages.

Le secteur des assurances est l'objet depuis 2006 de profondes réformes s'inscrivant plus globalement dans plus globalement dans la réforme du système financier national

Ces réformes se caractérisent depuis peu par le repositionnement des sociétés publiques et l'apparition dans le marché de nombreuses compagnies privées, créant ainsi une concurrence redoutable et de nouvelles offres.

Cette réforme des assurances s'inscrit faut-il le souligner dans le cadre plus général de la réforme financière laquelle comme on le souligne souvent ( Djoudi ... revue des assurances ) laquelle « vise en termes simple à soutenir la croissance économique par la dynamisation d'une offre de services financiers efficiente et sécurisée »

Il y a eu deux réformes :

La première c'est **la séparation entre les assurances dommages et les assurances de personnes**

La création d'un segment de marché propre aux assurances de personnes avec ses propres règles de fonctionnement, son personnel qualifié et ses règles de commercialisation, devrait booster le marché.

(22) N. Benouaret : « *Marché des assurances en Afrique : Les compagnies algériennes à la traîne* » *El Watan Économie* du 7 au 13 mai 2012

Dans ce cadre, a été mise en place la bancassurance comme mesure d'accompagnement.

Dans le même temps, l'activité contrôle a été réorganisée avec la création de la Commission de supervision des assurances, pour veiller à la régularité des opérations d'assurances effectuées par les différentes compagnies

La loi a donné un délai de cinq ans pour s'y conformer. Le délai est écoulé et toutes les compagnies d'assurances, celles qui ont voulu faire de l'assurance vie ont été obligées de confier à une filiale assurance-vie toute la partie assurance des personnes

L'assurance dommages est gardée au niveau de la compagnie. Ceci s'explique par le fait que l'assurance vie ne constitue que 10% du total du marché. Sur 90 milliards vous avez à peine 8 milliards d'assurance-vie. L'objectif était de booster les assurances de personnes parce qu'il y a des structures dédiées à l'assurance vie, même le profil du personnel est différent pour les assurances dommages et les assurances de personnes, il y a une sorte de spécialisation on a estimé ( ) que c'était la un moyen de booster cette branche parce que le potentiel de développement est énorme et c'est aussi à ce niveau, autrement dit les assurances de personne qui permettent de collecter (capter) le maximum d'épargne. C'est ce qui s'observe dans les pays avancés et émergent à l'instar de l'Afrique du Sud

On estime que l'action des filiales spécialisées qui ont été créées, conjuguée avec les appels en provenance de la clientèle des banques pour des produits de placement à long termes dans le cadre de la bancassurance , induiront à moyen terme une croissance soutenue de l'assurance de personne comme cela a été observé dans d'autres pays

Pour les compagnies d'assurance dommage elles ont d'autres créneaux à investir ; la PME et l'habitat.

Il faudrait sans doute relever le fait que lors du processus de séparation susmentionné, des acteurs du secteur avaient évoqué un risque de pénalisation financière des sociétés (immobilisation d'un capital social important, absence d'opportunités de placements, forte concurrence sur un marché encore restreint...).

on, estime que ces critiques ne sont pas fondées dans la mesure où – t – on ou « le fait qu'une compagnie a un niveau de capital adéquat, (pas élevé mais adéquat)), lui permet d'aller plus loin au niveau des engagements. C'est une sécurité qu'elle a, plutôt qu'autre chose. Bien entendu, il y a des compagnies modestes qui n'ont pas les moyens. On estime ( ) qu'il a des exigences minimales pour exercer une activité bancaire ou une activité d'assurances. Il faut avoir la surface financière sinon, demain, elles auront des difficultés pour couvrir leurs engagements

La deuxième réforme c'est au niveau de **la bancassurance**

La bancassurance qui se définit comme l'association entre un banquier et un assureur dans le domaine de la production et de la distribution des produits d'assurance. Beaucoup d'observateurs considèrent que la bancassurance pourrait bien être au cours des prochaines années le principal vecteur de transformations dans les assurances algériennes

C'est la possibilité pour les compagnies d'assurances de commercialiser, de disposer très rapidement d'un réseau très important dans la mesure où il existe 1300 agences bancaires. Quand, par exemple, une compagnie d'assurance contracte avec la BADR, elle a immédiatement 300 agences où elle peut commercialiser ses produits

### **La sécurité financière du marché et des sociétés d'assurance**

On a aussi procédé au renforcement du niveau du capital minimum des banques et des compagnies d'assurances, à l'instar de ce qui se pratique dans le monde entier où on essaye de renforcer les fonds propres des institutions financières, en Europe plus particulièrement, même si naturellement le contexte n'est pas le même

La sécurité financière du marché et des sociétés d'assurance a été renforcée par le relèvement du niveau de capital exigé, par l'obligation de le libérer en totalité de la constitution de la société, par la création d'un fonds de garantie des assurés et par des mesures visant la réduction des risques systémiques ( ex : limitation de la participation bancaire dans le capital des sociétés d'assurances)

Il y a eu aussi une autre réforme entreprise qui concerne **la session obligatoire**. À savoir que quand une compagnie d'assurances a un portefeuille d'assurance, elle se réassure elle-même auprès d'une compagnie de réassurance

Rappelons qu'avant cette réforme, les compagnies d'assurance étaient obligées de céder 5 à 10 %, selon le secteur à la CCR, la compagnie centrale de réassurance, le seul réassureur national. Maintenant ce taux est passé à 50%. Cette augmentation de ce qu'on appelle la session obligatoire au réassureur national permet de faire des économies de devises, parce qu'avant, une fois que la compagnie a cédé 5 ou 10 %, le reste est réassuré à l'étranger. Du fait du renforcement notable du niveau du capital de la CCR qui est passé de 5 milliards à 13 milliards de dinars, permet à la CCR d'accepter plus, parce qu'elle se réassure aussi. Le fait qu'elle a un capital plus important lui permet de garder à son niveau, ce qu'on appelle la rétention, un montant plus important de la réassurance.

**La réassurance** joue un rôle essentiel dans le développement et la sécurisation du marché national de l'assurance et par voie de conséquences de l'économie en général

Elle contribue au développement de l'assurance au plan quantitatif et qualitatif

Au plan quantitatif elle permet aux compagnies qui en ont recours d'augmenter leurs capacités tout en réduisant leurs propres risques financiers

Au plan qualitatif la réassurance qui est sensée accumuler de l'expertise sur les risques est souvent à l'initiative de nombreuses innovations que ce soit en matière financière (financement alternatif par la réassurance financière par exemple) ou en matière d'offres de couverture adaptées aux spécificités des risques et des segments de marché

Au plan macroéconomique la réassurance de par son impact sur la balance des paiements, joue un rôle déterminant dans la préservation des équilibres externes du pays et ce , en considération , non seulement de sa propre balance devise entre les acceptations et les rétrocessions , mais aussi et surtout , de la balance devise des équipements à renouveler en cas de sinistre.

Les mesures prises dans le domaine de la réassurance ont selon les déclarations de l'actuel Ministre des finances Djoudi ( ) l'intervention de la CCR (réassureur national) s'est amélioré à trois niveaux :

1. Un apport exceptionnel du trésor public à permis de relever le veux de capitalisation de la CCR faisant passer son capital de 5milliards de dinars à 13 milliards
2. Afin d'utiliser les capacités nationales nouvelles de réassurance ainsi constituées et augmenter la rétention du marché, le taux minimal de la cession obligatoire a été relevé
3. L'intervention sur le marché national des courtiers étrangers a été soumise à une autorisation préalable de l'autorité de contrôle des assurances pour réduire les risques liés à la méconnaissance par nos compagnies de la situation des courtiers notamment en matière de garanties financières et de compétences professionnelles

### **La stimulation de l'assurance des personnes**

Elle résulte de sa séparation de l'assurance dommage et des avantages fiscaux substantiels qui lui ont été accordés (abattement d'IRG sur les revenus des personnes ayant souscrits à des contrats d'assurance de personnes dont la durée dépasse huit(8) ans (cf. loi de finances de 2006)

Le marché des assurances des personnes est potentiellement très important relativement aux énormes capacités d'épargne des ménages et à l'insuffisance des produits de placement proposés aux épargnants.

Cependant cette demande potentielle n'est pas acquise naturellement à l'assurance. Elle exige l'intervention des compagnies et de leurs distributeurs, notamment bancaires pour être transformée en demande effective pour des produits précis répondant à des attentes identifiées et offrant des rémunérations attractives soutenables à long terme

« il appartient aux compagnies d'assurance d'être en mesure de capter les opportunités du marché. Un effort est par conséquent attendu des différents intervenants pour améliorer d'une manière conséquente le niveau et les délais d'indemnisation, pour introduire de l'innovation dans des offres et pour communiquer avec le public

le développement du segment des assurances de personnes qui reste insuffisamment exploité en dépit d'un effort potentiel, la nécessité de se doter d'un outil de pénétration d'un marché exigeant en termes d'innovation, de marketing, d'ingénierie financier... et d'une interface pour un partenariat fructueux, envisageable dans un très proche avenir à la fois en matière de distribution, dans une démarche de bancassurance et, en matière de produits et services, dans le but d'assurer le transfert technologique indispensable.

**le développement du partenariat** dans un souci d'efficacité managériale encore très largement déficiente au sein des sociétés algériennes

Les assureurs étrangers en partenariat avec les compagnies algériennes ont le mangement des sociétés mixtes, mais la partie algérienne garde ses 51% du capital social, conformément aux prescriptions de la loi de finances complémentaire de 2009, qui stipule que la majorité du

capital de toute société née d'un partenariat avec des étrangers, en matière d'investissement, sera de 51% pour la partie algérienne et 49% à la partie étrangère.

Le secteur des assurances ne déroge pas à la règle, il obéit aux mêmes conventions et principes définis par le code de commerce sur l'investissement. Il existe cependant, selon Abdel Hakim Benbouabdellah. Secrétaire du Conseil national des assurances (CNA), (23) des spécificités propres au secteur des assurances. Lorsqu'il s'agit de prendre des participations dans une compagnie d'assurances qui dépassent les 20% du capital social, il est nécessaire d'obtenir l'accord préalable de la commission de supervision des assurances. L'autre spécificité est qu'une banque ou un établissement financier ne peut prétendre à plus de 15% dans le capital social d'une compagnie d'assurance et de même quand une compagnie d'assurances veut prendre part à un capital social avec une participation dépassant les 20% de ses fonds propres, à ce moment-là, il faudra l'autorisation préalable de la commission de supervision des assurances.

Mis à part ces spécificités, le partenariat est régi par les mêmes règles que les autres secteurs. Il est vrai qu'à la promulgation de cette disposition en 2009, il y a eu une mal compréhension puisque le souci soulevé par le partenaire étranger était d'ordre managérial. Donc le management est octroyé au partenaire étranger. En termes d'apport de ce partenariat, ils ont (assureurs étrangers) une longueur d'avance sur le marché algérien des assurances. Ils ont pu développer depuis plusieurs années leur système de management donc leur apport se situe à ce niveau. Une fois le management étranger installé, un certain nombre de chantiers sont internes au sein de la compagnie qu'il dirige.

( 23) *El Watan économie - Du 27 septembre au 3 octobre 2010 « Le management accordé aux assureurs étrangers » Propos recueillis par Fella Midjek*

Il y aura un impact positif sur le mode d'organisation, le système d'informations qui est capital dans toute entité économique. Il va aussi agir sur le plan de la formation de la ressource humaine et un apport positif en matière de marketing. Ce qui fait un peu défaut en Algérie.

D'un autre côté, il y a un apport en capitaux donc c'est élevé les capacités de couverture du marché national. De plus, bénéficiant du support de la société mère établie à l'étranger aguerrie aux pratiques présente un apport appréciable.

la réforme des assurances relève aussi, au delà des décisions prises centralement par les pouvoirs publics, de la pratique des acteurs qu'ils soient assureurs, intermédiaires, experts, gestionnaires des risques ou superviseurs

Selon l'actuel ministre des finances Djoudi ... les acteurs du marché, partie prenante de la réforme, ont pris des engagements pour une série de mesures visant à dynamiser le marché

## **5.2. Le bilan et les enseignements de la réforme**

Aucun bilan n'a été établi pour l'instant mais on commence à observer certains effets.

Beaucoup a déjà été accompli...c'est déjà comme l'affirme ...une partie du bilan même si « on ne peut pas dire qu'on a un bilan définitif... »

La réforme des assurances a, dans une première phase bien avancée sur trois axes selon les déclarations de l'actuel ministre des finances (Djoudi, revue des assurances) :

« En matière de développement des résultats sont enregistrés de l'élargissement du réseau de vente des assurances que représente la bancassurance,

En matière de réactivité on a noté les résultats jugés très appréciables :

- Les compagnies ont toutes réussi à réaliser leurs augmentations de capital et ce « à des niveaux dépassant souvent le minimum exigé »
- 6 filiales d'assurances de personnes ont été créées et sont en fonctionnement
- Plusieurs conventions de distribution de produits d'assurance ont été conclues avec les différentes banques de la place mettant ainsi en pratique la bancassurance
- L'école des hautes études d'assurance est entrée en activité et une première promotion de hauts diplômés achèvera son cursus »

La bancassurance constitue aussi ce canal par lequel sont intervenues, pour l'heure, les évolutions les plus notables au sein du secteur. En Algérie, la démarche a été inaugurée dès le mois de mars 2008 par la CNEP qui avait proposé et fait entériner, d'abord par ses instances internes puis par les pouvoirs publics, un accord de partenariat avec Cardif El Djazaïr, filiale spécialisée du groupe BNP Paribas et première compagnie d'assurance étrangère agréée en Algérie.

On a noté l'arrivée des premiers packages de produits dans les agences au cours de l'année 2009. D'abord une assurance des emprunteurs puis, surtout depuis septembre 2009, une assurance décès et invalidité. Pour les responsables de la structure, le tandem Cnep-Cardif a fait franchir à la profession une étape importante en matière de produits disponibles et de qualité de services. L'engagement à indemniser les assurés dans un délai inférieur à 72 heures. Les résultats positifs ont été enregistrés avec un rythme de vente qui dépasse 2000 contrats par mois depuis septembre 2011.

D'autres avancées relevant de l'initiative individuelle et collective sont attendues selon le ministre des finances de la part des compagnies pour doter le marché d'outils de normalisation (conventions interentreprises, connexions des systèmes d'information, fichiers informatiques communs...) et pour lui insuffler plus de dynamisme, de professionnalisme et de rigueur déontologique

La branche AP, qui a de tout temps fait figure de parent pauvre sur le marché local des assurances, devrait connaître à terme de meilleures possibilités de développement à la faveur de sa séparation d'avec les assurances-dommages, du moins s'il on s'en tient au discours officiel ayant présidé à ladite démarche. Grâce à leur spécialisation, les filiales dédiées exclusivement à la branche AP pourront désormais se consacrer pleinement à la conception et à la commercialisation de produits d'assurances de personnes adaptés au marché local, estiment ainsi les responsables du secteur. Selon eux, le marché local des AP offre un potentiel de plus de 20 milliards de dinars, alors que jusque-là, la production de cette branche ne dépasse guère les 7 milliards de dinars.

Par contre au niveau des faits observés (presse nationale, el watan économie)

Les assurances de personnes (AP), en l'occurrence les assurances-vie, santé et autres, déjà peu développées accusent une nette baisse du chiffre d'affaires au premier trimestre de l'année en 2012, selon la dernière note de conjoncture du Conseil National des Assurances (CNA).

De fait, après le passage du secteur à la spécialisation, les assureurs locaux ayant été soumis, depuis juin 2011, à l'obligation légale de séparer les assurances de personnes de celles des dommages, la production de la branche AP a marqué une baisse de plus de 52% au premier trimestre de l'année en cours par rapport à la même période de 2011. A fin mars 2012, la production des assurances de personnes est estimée à un milliard de dinars, contre 2 milliards de dinars au premier trimestre de l'année précédente, soit une baisse de 52,2%, font ainsi ressortir les dernières statistiques du CNA.

La branche AP – qui regroupe notamment les produits d'assurances «groupe», «vie-décès et retraite», «accident-maladie» et «assistance en cours de déplacement», c'est-à-dire l'assurance-voyage – ne pèse en tout et pour tout que 4% en termes de parts de marché, révèle

encore le CNA, sans toutefois fournir d'analyse sur les raisons de cette baisse. Le net recul de la production de la branche AP, peut-on cependant avancer, découle vraisemblablement du contexte de transition qui a suivi la mise en application, dès fin juin 2011, des nouvelles dispositions réglementaires imposant aux compagnies d'assurances la mise en place de filiales exclusivement dédiées aux assurances de personnes et dotées d'un capital social minimum d'un milliard de dinars.

Depuis, seules les grandes entreprises publiques, que sont la CAAT, la CAAR et la SAA ainsi qu'une seule compagnie privée nationale, la CIAR, et une autre étrangère, Axa, ont pu lancer officiellement leurs filiales AP. Les autres assureurs locaux se retrouvent, eux, non habilités à pratiquer ce type d'assurances en attendant de se doter de filiales spécialisées. Aussi, la contraction du nombre d'intervenants en assurances de personnes n'a pas manqué d'induire une baisse significative du chiffre d'affaires global de cette branche, du moins dans cette première phase de transition.

#### **L'attrait des compagnies étrangères :**

On a noté que malgré la règle des 51-49% beaucoup d'entreprises ont manifesté leur intérêt. Mais pour le moment peu d'entreprises étrangères activent dans le secteur.

On peut certes citer le premier partenariat entre la Société algérienne d'assurance (SAA) et l'assureur français la Macif qui s'est concrétisé en juillet 2010 avec la création de la société d'assurance de prévoyance et de santé. Ce partenariat consiste en un apport du capital et la création de la filiale assurance-vie, une branche qui «va se développer dans l'avenir avec l'arrivée sur le marché algérien de nouveaux acteurs dans le cadre du partenariat», selon Amara Latrous, PDG de la SAA et président de l'Union des assureurs et réassureurs (UAR), dans un entretien accordé à el watan économie en date du 27 septembre 2010

On peut aussi citer l'exemple de la compagnie AXA, un accord a été conclu au mois de Juillet 2011. Les deux compagnies d'assurances dommages et vie, AXA Algérie vie et AXA Algérie dommages, ont obtenu, l'agrément. Elles sont actives sur la base de cette règle des 51-49%

L'expérience étant récente, il faudra sans doute attendre pour dresser un bilan de ce partenariat entre la Société algérienne d'assurance (SAA), la Banque de développement local (BDL), la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) et leur partenaire français Macif assurance en attendant d'autres partenariats en discussions

## **6. Les obstacles au développement du secteur des assurances**

En dépit des efforts qui sont consacrés par les pouvoirs publics pour dynamiser le secteur des assurances, de nombreux obstacles demeurent. On peut citer sans être exhaustif :

### **La réglementation**

A titre d'exemple on peut évoquer le cas de du décret 375-09 du 16 novembre 2009, exigeant l'augmentation du capital des sociétés d'assurances de personnes à 1 milliard de dinars (contre 200 millions de dinars) et celui des autres sociétés dommages à 2 milliards de dinars (contre 500 millions de dinars) que les opérateurs estiment qu'il a freiné le développement de l'activité Vie, puisqu'il faut mobiliser pour chaque compagnie spécialisée en Vie un capital de 1 md DZD, pour un marché global en 2010 de seulement 7 mds. Une seule compagnie privée, la CIAR, a été en mesure, à côté des trois compagnies publiques, de créer sa filiale de personne. Les autres privés n'ont pour le moment pas pu ou pas voulu suivre.

### **La déficience du marché financier**

Le marché financier n'offre pas encore des opportunités d'investissement pour les épargnants. A titre d'exemple, le développement de l'activité VIE se heurte également à l'insuffisance des produits d'épargne (marché financier quasi-inexistant), au contrôle des changes qui interdit les placements à l'étranger et à l'imposition par l'Etat d'un rendement minimum sur les produits d'épargne difficilement atteignable avec les instruments disponibles (bons du Trésor principalement). Enfin, il faut signaler que l'activité de courtage est toujours réservée aux seuls nationaux algériens. » (24 )

Avec près d'une cinquantaine de banques, de sociétés d'assurance et d'établissements financiers, aux statuts divers : publics, privés, mixtes, étrangers, le nouveau paysage financier algérien tarde à amorcer sa, sinon opérer des réajustements qui devraient lui permettre de jouer le rôle qui lui est dévolu,

Les opérations de "toilette" ont déjà révélé des dysfonctionnements hors normes : un manque de liquidité persistant, un taux excessif de fraudes, une absence de transparence dans les comptes, une solide couverture des opérations d'import-export au détriment du financement de projets industriels. Certaines banques ont présenté un niveau d'endettement de 70% de leurs capacités de réserves alors que d'autres finançaient des projets fictifs qui n'ont jamais vu le jour.

*(24) Le secteur des assurances en Algérie (2011) op.cite*

### **La caducité du système d'information**

Le secteur de l'assurance accuse un retard considérable en matière de système d'information. Aucune compagnie ne semble actuellement en mesure de fournir une information globale exhaustive et en temps réel. Le décalage est d'autant plus surprenant que l'Algérie forme des informaticiens de très bon niveau.

### **Le retard technologique en matière d'outils de gestion**

L'assurance algérienne est très démunie en matière de réseau et d'outils de gestion, aussi bien pour le back-office que pour le front-office.

Les quelques logiciels présents dans les compagnies ont été développés en interne en fonction des besoins des différentes branches, et ne répondent donc pas aux besoins globaux des sociétés.

Un groupe d'expert du MEDA s'est penchée sur cette lacune et a proposé, entre autre, la création d'un entrepôt central de données ainsi que le développement d'outils d'aide à la décision pour permettre le pilotage des activités.

L'introduction de systèmes d'information modernes et performants permettra de franchir une nouvelle étape qualitative dans le mode de fonctionnement des compagnies d'assurance.

« Dans le cadre de cette approche, la professionnalisation de l'assurance algérienne, ne devrait pas commencer par la formation des professionnels, mais plutôt par le professionnalisme de la compagnie à travers la qualité de son management et la pertinence de ses orientations stratégiques » (25)

### **Le déficit en matière de formation**

tous les acteurs du secteur de l'assurance en Algérie, sont unanimes pour affirmer que les besoins en conseil et en formation sont importants.

Les démarches visant à améliorer les performances des compagnies, à instaurer un management de qualité et à développer le contrôle interne, indispensables à l'amélioration du service rendu aux assurés, ne peuvent se faire dans un contexte de pénurie quantitative et qualitative des moyens d'encadrement managérial.

### **La déficience managériale des sociétés d'assurance**

La déficience en terme de marketing et d'agressivité commerciale des sociétés d'assurance qui n'a pas imprimé par une stratégie de conquête de nouveaux segments de marché et de l'élargissement de l'éventail des clientèles ainsi que de la gamme de produits commercialisés. L'examen des polices proposées aux assurés durant les cinq dernières années montre la prépondérance des produits standards dans les différentes branches et ne fait pas ressortir l'originalité et l'innovation qui devraient caractériser toute dynamique commerciale réussie. ( Les délais de règlement des sinistres en sont des exemples très illustratifs)

On peut aussi ajouter d'autres facteurs relevant du culturel qui sont souvent avancés pour expliquer notamment le manque d'engagement des algériens dans l'assurance –vie. Il s'agit :

(25) El Watan Economie du 26.08.12

(26) Mohamed Lezoul : « *La situation Actuelle du Secteur Des Assurances en Algérie, Quelles Sont Les Alternatives ?* » communication au colloque international sur : *Les sociétés d'assurance traditionnelles et les sociétés d'assurance Takaful : entre la théorie et l'expérience pratique*, Université de Sétif, Faculté des Sciences Economiques, 25/26/ Avril 2011

- **Les habitudes culturelles** Ce sont l'ensemble des comportements et des réflexes collectifs développés dans les structures sociales traditionnelles pour faire face aux aléas. Le système de fonctionnement de la solidarité sociale en Algérie repose encore en grande partie sur la famille et dans une certaine mesure sur la tribu.

- **la perception religieuse de l'assurance**, qui, mal comprise, est assimilée à l'usure et aux jeux de hasard notamment en assurance-vie. Elle est perçue comme un moyen de contrecarrer la volonté divine.

Interrogé sur la question du facteur religieux que certains considèrent comme un frein au développement du marché des assurances Le Professeur Abderrazak Guessoum (Enseignant universitaire et chercheur en philosophie islamique) a répondu par ses termes faisant valoir un principe simple en islam...L'intérêt individuel se confond avec l'intérêt collectif (27)

« La question des assurances reste toujours un sujet de discussion ouvert. Maintenant, je pense qu'il faut voir les choses, à partir de l'intérêt pour (al manfaa) que peut tirer un individu de cette assurance. si l'assurance présente un intérêt pour l'individu, je ne vois pas d'obstacle à cela, parce que la ou il y a l'intérêt du croyant, il y a aussi l'intérêt de la religion. sur le principe, donc, je ne vois pas de différence entre l'assurance automobile, l'assurance de personnes ou l'assurance maladie, du moment que ces assurances protègent les personnes et leurs biens. je ne vois pas de frein religieux aux assurances, si elles ne présentent pas un risque de heurter la foi et de transgresser certaines limites. mais, si le but est de servir l'intérêt de l'individu et de la société, l'islam est pour l'intérêt commun et non le contraire »

Contrairement donc une opinion assez répandue, le facteur religieux ne constitue pas vraiment un frein au développement du marché des assurances. Cela a été démontré aussi des enquêtes en l'occurrence une enquête « écoute client » réalisée en 2007 par le Conseil national des assurances. Dans les facteurs dits « convictions opposées », le facteur religieux

arrive en dernier lieu après d'autres facteurs, tels que l'absence de biens à protéger, la négligence, les revenus insuffisants, le manque de confiance dans les assurances, la dépense inutile, etc.

#### **- L'image de marque de la profession**

L'émergence de l'assurance de masse (l'assurance automobile) en Algérie sous le double aspect obligatoire et indirect (la RC étant une assurance qui profite aux tiers) a contribué à forger chez l'assuré une image du produit de l'assurance qui l'assimile à l'impôt et l'éloigne de sa véritable nature de moyen de satisfaction d'un besoin de sécurité économique ou d'un moyen d'épargne.

Il ressort de cette étude que pas moins de 92% des assurés interrogés ont contracté une assurance automobile, alors que 9% ont souscrit à une assurance individuelle ; l'assurance habitation étant détenue par 17% du panel.

L'étude a confirmé aussi que 85,5% des assurés ont souscrit à l'assurance par obligation ; ce qui conforte cette idée que les algériens perçoivent toujours l'assurance comme étant une contrainte et non pas comme une protection contre un risque donné.

### **7. Les perspectives de développement**

Les perspectives de développement du secteur des assurances en Algérie est conditionné par l'approfondissement des réformes qui doivent être systémiques et non conjoncturelles qui interpelle autant les pouvoirs publics que les professionnels du secteur.

(27) Revue de l'Assurance N°1 - Juin 2012

#### **Le rôle des pouvoirs publics**

Pour les pouvoirs publics, il s'agit certes de répondre au souci de la levée des contraintes objectives qui freinent au plan réglementaire le développement des activités du secteur. Il s'agit en l'occurrence pour les pouvoirs publics, d'asseoir un cadre réglementaire souple, non rigide qui facilite l'activité des opérateurs du secteur, tout en sauvegardant naturellement les intérêts du pays comme cela se pratique partout dans le monde.

Par ailleurs, comme le souligne une étude réalisée par Standard & Poor's le 29 mars 2011, sur le secteur des assurances au Maghreb (28) les pouvoirs publics qui doivent veiller à "un renforcement permanent de la supervision et de la réglementation en vue d'améliorer les conditions du marché, une tendance à l'amélioration des résultats de souscription au cours des dernières années, un fort impact potentiel sur la solvabilité ajustée des risques des besoins de fonds propres qui proviendraient des risques liés aux placements et aux catastrophes naturelles et des besoins croissants dans le domaine de la gestion intégrée des risques."

#### **Le rôle des sociétés d'assurance**

Deux grands défis collectifs doivent être levés par les sociétés privées et publiques qui activent sur le marché algérien de l'assurance.

Le premier est d'ordre interne, à savoir la maîtrise du métier sur toute la chaîne de valeur, la construction d'offres adaptées au marché et une organisation qui garantit l'amélioration de la qualité du service.

Le deuxième défi est d'une dimension externe, à savoir la conquête de la confiance du grand public. Cela suppose évidemment de larges campagnes de communication, d'information et des efforts internes pour être au diapason des messages communiqués au public.

Les assurés doivent pouvoir trouver des espaces d'écoute au sein des compagnies qui répondront à leurs doléances.

Les sociétés de l'assurance devraient aussi trouver des moyens plus appropriés pour régler rapidement les sinistres, le tout dans une démarche de qualité totale et d'écoute client  
IMMAR Research & Consultancy est un institut d'études et de conseil marketing spécialisé sur l'Afrique francophone et les pays arabes d'Afrique du Nord. Cite par » (29)

Ce que souligne aussi l'étude réalisée par Standard & Poor's, sus-citée. Selon cette étude, les perspectives de développement du secteur sont aussi conditionnées par le comportement des compagnies d'assurance qui doivent, comme nous l'avons déjà souligné, "*mettre en place une gestion intégrée des risques effective. Parallèlement, leur capacité à adapter leur offre de produits aux évolutions des besoins du marché et les efforts entrepris en matière de transparence seront également mis à l'épreuve*"

### **La bonne gouvernance**

La bonne gouvernance est une autre problématique autour de laquelle il s'avère plus que nécessaire d'engager une réflexion sérieuse ;

(28) « *Beaucoup à faire dans les assurances au Maghreb, selon Standard & Poor's* » cité par Saïd Mekki dans le quotidien d'Oran en date du 31/03/12

(29) Amar MELLAL : « *le marché des assurances en Algérie : une nouvelle dynamique en marche* », Mémoire pour le Diplôme de l'ENASS (MASTER II), 2007 – Paris

. « Cette question de bonne gouvernance des compagnies d'assurance doit être assurée par les organes spécialisés du ministère

des Finances, ou faire l'objet, comme en 2006 en France, d'une consultation publique, initiée par l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), l'équivalent en Algérie du Conseil de supervision des banques et assurances ou peut-être le Conseil national des assurances. »

Son financement pourrait être pris en charge par toutes les compagnies opérant en Algérie, ses conclusions serviront à coter la performance réelle de chaque compagnie intervenant sur le marché des assurances en Algérie, note-t-il. L'ouverture du capital social dans le cadre de la loi sur les investissements étrangers est, par ailleurs, un autre instrument de compétitivité à même d'aider les entreprises d'assurances à améliorer notablement leurs performances. (30)

### **La prise de participation des grands assureurs mondiaux**

La prise de participation des grands assureurs mondiaux dans le capital de nos compagnies publiques est un moyen de pénétration des marchés étrangers et d'amélioration des méthodes de gouvernance de nos entreprises économiques. Pour cela, l'introduction des compagnies d'assurance en Bourse est un moyen efficace d'opérer sur des marchés internationaux grâce à la présence au sein de ces entreprises d'actionnaires de référence», estime les observateurs . La présence du français Groupama dans le capital de la Société tunisienne d'assurance et de réassurance (STAR) à hauteur de 35% de ses actions a encouragé la souscription de l'assurance auprès de cette compagnie et, par conséquent, à l'augmentation de son chiffre d'affaires, argumentera-t-il. A ce titre, poursuit-il, l'activation de la Bourse d'Alger pourrait constituer un cadre financier idéal pour le commerce des actions ( ) ( ) les enseignements des expériences étrangères (31)

sous le contrôle de l'Etat. (Mais il faudrait sans doute bien considérer ces associations au regard des transferts de bénéfiques en devises qui peuvent en découler )

## **La concurrence**

Enfin , il faudrait dans une économie de marché en quête d'efficience , développer la concurrence. Les enseignements théoriques autant que les expériences historiques ont largement démontré qu'il s'agit d'un aiguillon ( pour reprendre une expression de Maurice Allais le pris Nobel (1989) français d'économie) qui incontournable .

Cette concurrence fera que la société d'assurance ne se contentera plus d'attendre à ce que le client -souscripteur revienne à ses guichets commerciaux mais elle sera contrainte d'aller chercher ce client dans le potentiel assurabile par le moyen de l'attractivité commerciale, le marketing , la communication, etc.

c'est sur ce terrain que se décidera, en partie, le devenir d'une société d'assurances, et par extension, celui du marché national.

(30 ) *El Watan* Économie - Du 7 au 13 mai 2012

(31) *El Watan* Économie - Du 7 au 13 mai 2012

## **Conclusion**

Pour conclure on peut affirmer à la suite de nombreux observateurs et spécialistes du secteur des assurances, que les perspectives de développement sont réelles, mais qu'elles sont conditionnées comme on pu le souligné par des réformes structurelles inhérentes au fonctionnement d'économie de marché efficiente. Certes des réformes ont été engagées dans ce sens mais elles doivent être approfondies pour tenir compte de tous les goulots détrangement ou des insuffisances constatées. Car comme le relève la Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (FANAF), dans son rapport de 2011, « à l'heure où le marché mondial des assurances, en plein essor, connaît de grandes mutations en s'assurant une place de plus en plus prépondérante dans le développement économique, nombre de pays africains, (dont l'Algérie), restent englués dans de vieilles politiques qui privilégient la stabilité financière, occultant la promotion d'une compétitivité structurelle à même de garantir une fructueuse insertion dans la compétition internationale. »

Ce constat de la Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines souligne l'urgence pour les pays africains dont l'Algérie d'aller vers un modèle de développement du marché de l'assurance axé sur l'innovation et qui pourrait leur permettre de se débarrasser de leur incapacité congénitale de le diversifier.

L'inversion de la tendance actuelle s'impose, surtout pour notre pays eu égard au très faible taux de pénétration de l'activité d'assurance dans le Produit intérieur brut (PIB).

En termes relatifs, notre pays dispose d'atouts certains à même de réaliser un développement certain du secteur, notamment dans l'assurance de personnes et des biens immobiliers, les deux branches les plus rémunératrices partout dans le monde .